

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SÉCURITÉ
SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ÉTAT

07-399 DU 8/8/87
1) SECRET N° /MTSSJ - DGFP-DGPCE - SAV
portant promotion des Professeurs certifiés
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
services sociaux (Enseignement Technique) de l'
Année 1986

LE PREMIER MINISTRE,

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant ratification de
l'Ordonnance n° 012/62 du 25/1/1962 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des
Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62/130/MT du 9/5/1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo;
(/u le décret n° 62/197/MT du 5/7/1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant
statut général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret 62/198/MT du 5/7/1962, relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21/6/1958, fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo;
(/u le décret n° 64/165/EP-BE du 22/5/1964, fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 65/170/EP-BE du 25/6/1965 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires;
(/u le décret n° 74/170 du 21/12/1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/MT du 5/7/1962, fixant les échelonne-
ments indiciaires des Fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo;
(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30/9/1967, modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secon-
daire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21
du décret n° 64/165/EP-BE du 22/5/1964, fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement;
(/u le décret n° 84/855 du 3/8/1984, portant nomination du
Premier Ministre;
(/u le décret n° 86/1172 du 10/12/86, portant nomination des
Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 86/1173 du 10/12/86, portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/260 du 5/3/1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des Agents de l'Etat;
(/u le décret n° 07-399 /MTSSJ - DGFP-DGPCE du 8/8/87
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1986
des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des
services sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire
du Congo et dressant la liste des Fonctionnaires de ces mêmes cadres
avançant à l'ancienneté à trois ans
(/u le décret n° 06/377 du 18.7.86 sur la prise d'effet
des avancements et reclassements;

SECRET:

Article 1er: ^{Indice 1010} Sont promus au 3^e échelon de leur grade/au titre de l'année 1986, les professeurs certifiés les ordres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) de la République populaire du Congo dont les noms suivent ACCORDÉMENT:

- NGARUSSA (Jean), P/C du 1.10.86 en service à Brazzaville
- BALOGHA Augustin, P/C du 4.10.86 en service à Lékana
- BANGA (Albert), P/C du 4.10.86 en service à SIDIH
- BAWTSEBA- NGAROU Clarisse, P/C du 25.9.86 en service à Brazzaville
- BATAHO née MATOUX Séraphine, P/C du 4.10.86 en service à Brazzaville
- BENEZ (Paul), P/C du 4.10.86 en service à Brazzaville
- BIKOUTA Josephine, P/C du 1.10.86 en service à Minkala
- BITASSI Eugène, P/C du 1.10.86 en service à Brazzaville
- BOUMBA-KOMBO Georgine, P/C du 1.10.86 en service à KIDEMBO
- EKOUYA Pierre, P/C du 25/9/86 en service à Brazzaville
- KIDOUNGA Barthélémy, P/C du 25/9/86 en service à Brazzaville
- BANALE Mécène, P/C du 4.10.86 en service à Brazzaville
- LOUELE MILITOU (Marcel), P/C du 4.10.86 en service à Brazzaville
- MABIKA (Marcel-Gésar), P/C du 4.10.86 en service à Brazzaville
- MASSENGO Paul, P/C du 25.9.86 en service à Brazzaville
- MBEMBA Jacques Godafroy, P/C du 4.10.86 en service à Brazzaville
- MIEKOUTIMA Germaine, P/C du 16.1.86 en service à Brazzaville
- MOUKOUAMOU née MALONGA Rosalie, P/C du 4.10.86 à Brazzaville
- TALOULOU (Marie-Jeanne), P/C du 1.10.86 en service dans la Bouenza
- ONDONGO - MBOUALÉ Thérèse, P/C du 22.10.86 en service à Owendo
- ONGOULABAKE Lydia Euphrasie, P/C du 1.10.86 en service à Owendo
- SAYA Antoine, P/C du 4.10.86 en service à Brazzaville
- POMBO Thérèse, P/C du 25.9.86 en service à Owendo

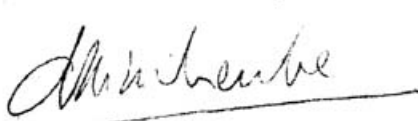
Article 2: conformément aux dispositions du décret n°86/377 du 10.7.86 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

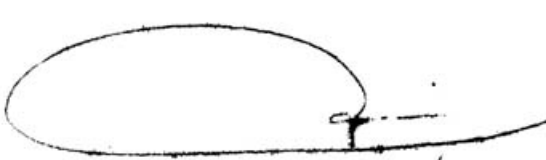
Article 3: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au journal Officiel de la République populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 8 AOUT 1987

PAR LE ~~REPRESENTANT~~ MINISTRE,

LE GARDE DES Sceaux,
LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE;


COMMANDANT DIEUDONNE KIMBEDE. -


Ange Edouard FOUNGUI.

AMPLIATIONS:

JORPC.....2
DGFF/DGPCE.....2
DGPCE/BST.....1
D.G.B.....2
D.C.F.....2

D.R.E.S.....7
D.G.E.S.....2
MESS/CAB.....2
DPAA.....5
B/SOLDE.....2
TRESOR.....2

FETRASSEIC.....2
DOSSIERS/DPAA.....23
DOSSIERS/DGFF.....23
INTERESSES.....23